



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 17 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 17 mars à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont Péan dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-François RICHEUX, Jean-Claude BELINE, Patrick HERVIOU, Jean ROUSIN, Christophe LECOMTE (suppléant de M. MARTIN), Yann SOULABAILLE, Georges DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUDA, Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean-Pierre Martin, Guillaume PERRIN

Pouvoir : de Madame Flavie BOUKHENOUDA à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur RICHEUX et de Madame Emmanuelle ROUSSET à Monsieur SOULABAILLE

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON payeur Départemental, Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Remi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants : 14

Date de la convocation : le 10 mars 2022

ADMINISTRATION GENERALE

N°22/03/07b Etat des restes à réaliser 2021 – report

Comité syndical du 17 mars 2022

N°22/03-07b Etat des restes à réaliser 2021 – report

Rapport,

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget primitif 2021 du SMG-Eau 35,

Vu qu'il convient d'établir un état pour assurer le paiement des dépenses et recettes non mandatées en 2021,

L'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022 est détaillé comme suit :

Compte - Libellé	Dépenses	Recettes
2031 Frais - étude	224 183,63	
2051 Concessions et droits similaires	17 596,78	
2183 Matériel de Bureau	3 248,52	
2184 Mobilier	460,17	
458101 Compte de tiers	28 723,97	
458201 Compte de tiers		28 723,97
TOTAL	274 213,08	28 723,97

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) ADOPTER les états des restes à réaliser suivants :

Le montant des dépenses d'investissement à reporter est de 274 213,08€

Le montant des recettes d'investissement à reporter est de 28 723,97€

2°) AUTORISER le Président à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3°) DIRE que ces écritures seront reprises dans le budget 2022

L'état des restes à réaliser est voté à l'unanimité

Fait à Rennes, le 17 mars 2022

Le Président,

Joseph BOIVENTON

